La santé mentale

La santé mentale est un enjeu de santé publique décrit comme un axe fort dans les politiques de santé nationale, régionale et locale. Il existe un Conseil Local de Santé Mentale à l'échelle du territoire de l'agglomération.



Un conseil Local de Santé Mentale : qu'est ce que c'est ?

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) est un moyen pertinent de répondre au manque de connaissance des acteurs et des difficultés de prise en charge des personnes en souffrance psychique. C'est un outil de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie locaux, les élus locaux du territoire concerné, les usagers et les aidants.

Les objectifs du CLSM sont de :

- Mettre en place **une observation en santé mentale** visant à repérer les données épidémiologiques et sociodémographiques disponibles ou à recueillir et à connaître et partager l'état des ressources existantes sur le territoire, ainsi que les besoins de santé et leurs déterminants repérés par les acteurs, les habitants et les usagers ;
- **Coordonner le partenariat** ;
- Développer une **stratégie locale** répondant aux besoins de la population en matière de prévention, d'accès aux soins et de continuité de ceux-ci, ainsi que d'inclusion sociale ;
- Mettre en place des **actions de destigmatisation** à destination du grand public.

Le CLSM définit des axes de travail et des actions pour répondre aux besoins locaux en matière de santé mentale et favoriser la création de structures nécessaires.

Comment fonctionne un CLSM ?

Un coordonnateur dédié au CLSM est chargé de l'animation de cette instance. Il assure son fonctionnement et la mise en œuvre de son programme de travail. Il prépare les assemblées plénières et les comités de pilotage.

Le Comité de pilotage (COPIL) arrête les objectifs prioritaires du CLSM, son programme de travail, les modalités du partenariat à mettre en œuvre, et le choix et la composition des différents groupes de travail. Il suit la mise en œuvre du programme de travail du CLSM et informe l'ARS des besoins repérés sur le territoire et des actions mises en place pour y répondre.

Le COPIL du CLSM Val Parisis rassemble un éventail large de partenaires et acteurs de la santé mentale sur le territoire :

- Le Président de la Communauté d'agglomération du Val Parisis (CAVP), ou son représentant
- Les Chefs de pôles ou de services de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile des hôpitaux d'Eaubonne, d'Argenteuil et de Pontoise, ou leurs représentants
- Un représentant des usagers et des aidants (UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)
- Un représentant de l'association HAARP (Handicap Autisme Association Réunie du Parisis)
- Le représentant de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé 95 (ARS)
- Les représentants des professionnels de santé libéraux

- Un représentant du Conseil Départemental
- Un représentant de l'Education nationale
- Un représentant des établissements médico-sociaux et sociaux
- Un représentant du réseau santé 95
- Un représentant de la Direction départementale de la sécurité publique
- Un représentant de la MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer)
- Un représentant des bailleurs sociaux (AORIF : Association des Organismes de logement social de la Région Ile de France)
- Le président du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) d'Eaubonne, ou son représentant
- Un représentant de la mission locale de la Vallée de Montmorency

Grâce à la mise en place de groupes de travail, le CLSM impulse une démarche de travail et une stratégie locale afin d'améliorer la prise en charge des personnes en souffrance. Enfin, il développe et conforte les partenariats nécessaires et efficaces à la réalisation des actions.

Infos pratiques

Un Conseil local de santé mentale (CLSM) :

- Encourage la connaissance et la coordination des acteurs et professionnels de la santé mentale pour améliorer la prise en charge,
- Favorise la fluidité du parcours,
- Mène des actions de destigmatisation en santé mentale,
- Développe des actions de prévention en santé mentale.

Contact

Tél. 01 34 44 82 13

Documents
Diagnostic local de santé mentale